



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Réduire à 14 % le taux d'impôt fédéral sur le revenu pour la première tranche de revenu imposable

19 avril 2025

Remplacer le taux actuel de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers de 15 % par un taux de 14 % pour la première tranche de revenu imposable. Cette mesure entrera en vigueur le 1er juillet 2025.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total Millions de dollars	4 214	5 754	5 948	6 077	6 260	28 254

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS¹) a été utilisée pour estimer l'impact statique d'une baisse de 1 point de pourcentage du taux d'imposition fédéral sur le revenu des particuliers, ajusté à l'aide de la prévision de référence du DPB pour le coût des mesures proposées (CMP) pendant la campagne électorale de 2025.

Réduire le taux d'imposition entraînerait également une réponse comportementale, élargissant l'assiette fiscale et compensant une partie de la diminution des recettes due à la baisse du taux effectif marginal d'imposition. Cet impact a été estimé à l'aide d'une élasticité du revenu imposable (ERI) de 0,1².

Sources de l'incertitude

Les principales sources d'incertitude sont liées à la projection de l'assiette de l'impôt sur le revenu utilisée pour estimer l'impact statique et à l'élasticité présumée du revenu qui sous-tend la réponse comportementale.

Sources des données

Revenu imposable

BD/MSPS, version 30.3

Impôt fédéral à payer

BD/MSPS, version 30.3

Impôt fédéral moins transferts

BD/MSPS, version 30.3

Taux effectifs marginaux d'imposition

BD/MSPS, version 30.3

Prévision de référence de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers (IRP)

Prévision de référence du DPB pour le CPE

-
1. La présente analyse repose sur la BD/MSPS de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget, qui se tient entièrement responsable de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.
 2. Voir le rapport du DPB de novembre 2024, intitulé [Le rôle de l'élasticité du revenu imposable dans l'évaluation des coûts des modifications à l'impôt](#).

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1024567-P_f